AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0364
FR0000121568-FS0158

7 mars 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2014, la société de droit suisse UBS AG (Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich / Aeschenvorstadt 48, 4002 Bâle, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 février 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 1 825 605 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 5,73% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 31 879 898 actions représentant 35 636 537 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.